

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2019**

**L'An deux mille dix-neuf, le 18 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2019.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Myriam COMON, Ali CHAABI,.

POUVOIRS : Laetitia POLLIOTTI à Stéphanie HOuset, Philippe MILLOT à Antonin KOSZULINSKI, Sabrina QUESQUE à Jean-Louis SAINT-CLAIR, Sandrine AUGIER-COLOMB à Chantal GAMEL-BERARD, Annie PALOU à Sylvie DELOCHE, Claude ILLY à Pierre TRAPIER.

EXCUSES : Freddy VASSEUR.

-X-X-X-

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, Madame le Maire donne les éléments d'information sur l'épisode climatique du 14 novembre et ses conséquences, encore sensibles puisque ce lundi, une centaine de foyers reste encore privée d'électricité.

Depuis le jeudi soir, les équipes des services municipaux ont gérés l'épisode neigeux - déneigement, mise en sécurité des parcs et des écoles, interventions de sécurité sur les arbres.

L'occasion pour Madame le Maire de remercier les agents de terrain municipaux, d'Enédis et de Véolia, les pompiers, les policiers, mais aussi les élus et portois qui se sont impliqués.

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (RAPPORTEUR G. GIRARD / S. BROT).

Madame le Maire expose en préambule :

« La commune de Portes-lès-Valence est attractive. L'augmentation de notre population et son changement de strate en atteste et les demandes d'installations d'entreprises aussi. D'ailleurs notre agglomération ne s'y est pas trompée puisqu'elle s'est positionnée pour acquérir les terrains de l'entrée Nord de notre commune soit plus de 12 hectares voués à l'activité économique. Je vous rappelle la piscine couverte qui n'est plus un projet mais une belle réalité puisqu'elle devrait ouvrir d'ici fin février.

Le budget 2020 sera soumis au vote de notre assemblée le 17 décembre prochain. Une pratique assez inédite pour notre collectivité, mais que nous avons souhaité pour le bon fonctionnement de nos services en ce début d'année 2020.

La collectivité procédera par un budget supplémentaire ultérieurement pour intégrer le résultat 2019 que nous ne pouvons inscrire sur le budget primitif le mois prochain.

Mais un autre élément nous inquiète, comme l'ensemble des élus de notre pays, sur les finances locales. La suppression annoncée de la taxe d'habitation débouchera pour les communes, les EPCI et les départements, sur une capacité fiscale limitée et entraînera inévitablement la refonte

des systèmes de redistribution financière : DGF et autres outils de péréquation qui devront reposer sur des indicateurs rénovés et pertinents.

Nous nous sommes engagés auprès des portoises et des portois sur le gel de la fiscalité locale durant notre mandat. Engagement que nous avons respecté et que nous respecterons encore en 2020.

Mais au train où vont les choses, ce gel de la fiscalité va devenir une interrogation majeure si l'état ne redresse pas la barre. Son déficit se creuse et sa dette augmente. La dette publique atteint 99% du PIB. L'état concentre 80% de cette dette alors que les collectivités locales moins de 10%.

Vous comprendrez que dans ces conditions il est quasiment impossible de se projeter sereinement sur l'avenir.

Néanmoins, nous avons mis en œuvre depuis le début du mandat des économies de fonctionnement nous permettant d'atteindre plusieurs objectifs :

- le maintien du service public et sa qualité dans les compétences qui sont les nôtres,
- la préservation du pouvoir d'achat de nos administrés,
- une vie associative dynamique : tant culturelle que sportive,
- d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les collectivités globalement gèrent avec sérieux, rigueur et responsabilité leur budget et nous en faisons partie. Nous pouvons en être fiers. Cela démontre que nous sommes performants et si l'état s'inspirait de la bonne gestion des collectivités, il ne serait surement pas dans la situation délicate qu'il connaît aujourd'hui.

Pour autant nous restons ambitieux pour notre commune et malgré les contraintes et incertitudes, nous nous engageons à toujours mieux valoriser le mieux vivre à Portes-lès-Valence.

Nous avons lancé la réfection du stade Coullaud pour le mettre aux normes toujours plus exigeantes des fédérations sportives qui sera sans nul doute le dossier de l'année 2020 avec l'acquisition du terrain pour notre futur gymnase.

Nous ferons le maximum pour préserver la qualité de vie à Portes-lès-Valence et le budget que nous vous présenterons en sera la traduction.

Mais restons vigilant, l'année 2020 sera une année charnière en terme de fiscalité.

Nous savons qu'à l'avenir nous devons encore nous adapter. Faisons le pari que nous allons réussir car nous n'avons pas le choix.

Continuons à travailler avec les autres collectivités : la région, le département, l'agglomération pour être plus efficace. C'est notre détermination, notre réactivité, notre efficacité qui feront la différence. »

Suzanne BROT développe et commente les éléments d'analyse présents dans le rapport d'orientation budgétaire.

Pour Pierre TRAPIER, le débat d'orientation budgétaire doit être replacé dans un contexte national d'injustice sociale et de régression sociale où la question du pouvoir d'achat est un enjeu majeur qui ne trouve que peu de mesures d'accompagnement au local, avec au contraire, une masse salariale qui diminue et donc un affaiblissement du service public.

## 2) DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (RAPPORTEUR S. HOUSET)

Le nouveau plan de financement, à la demande de l'Etat, est adopté par 21 pour et 7 contre, le groupe Portes Citoyenne étant opposé à cette implantation sur un site pollué, alors que la commune dispose d'autres fonciers disponibles.

Madame GIRARD et la majorité, assume ce choix politique.

### 3.1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2019/2020 (RAPPORTEUR S. HOUSET)

Sont adoptées à l'unanimité :

- Association Sportive du Collège Jean Macé	2 377,00 €
- Bike Club Portoï	1 333,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	3 741,00 €
- Boxe Ring Portoï et Valentinoï	3 858,00 €
- Cyclotouristes Portoï	665,00 €
- Football Club Portoï	12 675,00 €
- Jogging Club Portoï	855,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	10 800,00 €
- La Danse de Laeti	4 027,00 €
- La Flèche sous Bois	4 006,00 €
- La Mouette	4 412,00 €
- Pétanque Cheminote Portoïse	2 989,00 €
- Sports et Loisirs	4 725,00 €
- Tennis de Table Portoï	3 288,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 443,00 €
- U.G.S.P	12 177,00 €
- USCP Basket	8 662,00 €
- USCP Tennis	4 611,00 €
- USCP Volley	1 495,00 €
- US Véore XV	16 641,00 €
- Viet Vu Dao	2 304,00 €

### 3.2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES ET NON CULTURELLES SAISON 2019/2020 (RAPPORTEUR S. HOUSET)

Sont adoptées à l'unanimité :

- Comité du souvenir français	206,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	440,00 €
- ANCAC	152,00 €
- Association communale de chasse agréée	530,00 €
- Union des Commerçants et Artisans Portoï	1 380,00 €
- Atout jeune	100,00 €
- Femmes solidaires	1 560,00 €
- Loisirs déco portoï	112,00 €
- Créa Passion	261,00 €
- Ateliers créatifs de Frannie	159,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	617,00 €
- Club Ambroïse Croizat	1 240,00 €
- Comité des Œuvres Sociales	11 110,00 €
- Secours catholique	260,00 €
- Les Portes de l'emploi	4 700,00 €
- Groupe Agir et Mieux Vivre	840,00 €
- Groupe Portes Citoyenne	200,00 €
- Portes 2020	80,00 €
- Groupe Debout la France	40,00 €
<u>Associations extérieures :</u>	
- Banque alimentaire	540,00 €
- PEP 26	100,00 €
- Prévention routière	200,00 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles Valence et Agglomération	160,00 €

Organisations syndicales :

- UL CFDT	578,00 €
- UL CGT	578,00 €

3.3) SUBVENTIONS THES DANSANTS SAISON 2019/2020 (RAPPORTEUR S. HOUSET)

A l'unanimité, sont attribués 833 € aux clubs organisateurs.

3.4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2020 (RAPPORTEUR L. CHAMBONNET)

Sont adoptées à l'unanimité :

	Fonctionnement 2019	Exceptionnelle 2020
- Action Jeune Théâtre	2 200 €	2 gratuités train théâtre
- Chorale Cantavioure	200 €	
- Comité des fêtes	1 110 €	22 000 € (corso)
- Ecurie Mistral	800 €	
- Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence (fête champêtre)	1 200 €	7 500 €

3.5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2019/2020 (RAPPORTEUR C. ARSAC)

Sont adoptées à l'unanimité, sur la base de 4 € par élève :

- Association sportive Fernand Léger	149	x 4 € =	596 €
- Association sportive Voltaire	249	x 4 € =	996 €
- Association sportive Joliot Curie	265	x 4 € =	1060 €

4) APPEL D'OFFRES FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la procédure et autorise la signature de l'accord-cadre avec l'entreprise Direct Energie.

5) APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU P.L.U. (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

Suite à la procédure administrative, l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal approuve :

- Par 28 voix pour :
  - Point 1 : Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU sise entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Pierre Brossolette pour des activités économiques avec modification des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) associées à ce secteur,
  - Point 2 : Modification du zonage de tènement sis en zone UI pour le passer en zone UC (angle avenue Brossolette et Montée de la Chaffine),
  - Point 4 : Rectification d'une erreur matérielle entre limites de la zone N et UI.
- Par 21 voix pour et 7 voix contre :
  - Point 3 : Modification du règlement de la zone UI relatif aux espaces végétalisés,

6) DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE TRIBUNE COULLAUD (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre toutes formalités concernant ce projet et notamment la signature du permis de construire.

#### 7) DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

Le projet concerne, sur la ZAC de Mauboule (Valence) la création de 4 cellules logistiques (environ 5 900 m<sup>2</sup> chacune) et n'appelle pas de remarque. L'avis favorable est rendu à l'unanimité.

#### 8) DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER POUR METHANISATION (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

Il s'agit du traitement des produits issus de l'assainissement par un procédé de méthanisation, sur le site de la station d'épuration de Valence. L'avis favorable est rendu à l'unanimité.

#### 9) DENOMINATION DE RUE (RAPPORTEUR D. GROUSSON)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer la future voie desservant le lotissement Les Terres de Moraines (entre rue Marx Dormoy et Impasse du Peyrollet), rue Jacques Chirac.

#### 10) SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS RUES HESSEL ET DOUCET (RAPPORTEUR A. KOSZULINSKI)

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité.

#### 11) ADHESION CONVENTION DE PARTICIPATION CONCERNANT LE RISQUE PREVOYANCE (RAPPORTEUR S. BROT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention susvisée, fixant le pourcentage retenu pour le maintien du traitement brut indiciaire à hauteur de 47,50 % et la participation mensuelle financière à 10 € versé à chaque agent au prorata du temps de travail.

#### 12) ADHESION CONVENTION DE PARTICIPATION CONCERNANT LE RISQUE SANTE (RAPPORTEUR S. BROT)

De même, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion à ce contrat, fixant la participation financière mensuelle à 10 € par agent au prorata du temps de travail.

#### 13) RAPPORTS VALENCE ROMANS AGGLOMERATION (RAPPORTEUR G. GIRARD)

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission :

- du rapport d'activité 2018 de Valence Romans Agglo,
- du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018,
- du rapport sur le prix et la qualité des services assainissement collectif et non collectif 2018.

#### 14) DECISIONS (RAPPORTEUR G. GIRARD)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N°124 : Signature d'un contrat de maintenance sécurité incendie avec la société ADS protection pour un montant annuel de 1 340 euros HT pour une durée de un an renouvelable trois fois un an.

N°126 : Signature d'un avenant au marché d'impression du magazine municipal avec la société FOMBON pour un montant de 737 euros HT.

N°135 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété des Consorts POUZACHE cadastrée section AV 25, 447 avenue Charles De Gaulle.

N°136 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété des Consorts POUZACHE cadastrée section AV 25p, 447 avenue Charles De Gaulle.

N° 137 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de FONCIERE IMMO, cadastrée section AN 384, rue René Descartes / Allée des Tamaris.

N° 138 : Non exercice du droit de préemption pour la propriété de FONCIERE IMMO, cadastrée section AN 383, rue Descartes.

N°142 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Mme Elisabeth FOURNIER cadastrée section AY 58, 1 rue Auguste Isaac.

N°143 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de FONCIERE IMMO, cadastrée AN 382, 9 allée des Tamaris.

N°144 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M Jérémy WATHIER, cadastrée section AN 264, 13 rue Pierre Semard, Les Tamaris.

N°145 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M Moustapha MABCHOUR, cadastrée section AT 395, 79b rue Descartes.

N° 146 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Jean-Luc et Françoise SEIGNOBOS, cadastrée section AO 52, 131 rue Jean Jaurès.

N°147 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Mme Cécile MALARTRE, cadastrée section AV 216p, 490 rue Marcel Champion.

N°148 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M Mathieu DESBRUN et Mme Caroline MAISONNAS, cadastrée sections AL 222 et AL 227p, rue François Mansart.

N°149 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 262, 5 rue Jacqueline Auriol.

N°150 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 261, 7 rue Jacqueline Auriol.

N°151 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 263, 3 rue Jacqueline Auriol.

N°152 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée sections AK 277 et AK 264, 1 rue Jacqueline Auriol.

N°153 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 265, 31 rue Jacqueline Auriol.

N°154 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 266, 33 rue Jacqueline Auriol.

N°155 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 267, 35 rue Jacqueline Auriol.

N°156 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée sections AK 278 et AK 268, 37 rue Jacqueline Auriol.

N°157 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 270, 44 rue Jacqueline Auriol.

N°158 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 271, 46 rue Jacqueline Auriol.

N°159 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 272, 48 rue Jacqueline Auriol.

N°160 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 275, 56 rue Jacqueline Auriol.

N°161 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 276, 58 rue Jacqueline Auriol.

N°162 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 269, 42 rue Jacqueline Auriol.

N°163 : Signature d'un contrat de maintenance des équipements de sonorisation pour l'année 2020 avec la société ADEVA pour un montant de 5 470,80 euros TTC.

N°164 : Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de réalisation d'une tribune d'honneur au stade Coullaud concernant la fixation d'un forfait définitif de rémunération à 150 197,40 € HT.

N°165 : Signature d'un contrat de maintenance des serveurs mutualisés X'map et RADS pour un montant annuel de 1 960,25 euros HT avec la société SIRAP à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2022.

N°166 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M et Mme IOOST, cadastrée section AN 178, 107 rue Jean Jaurès

N°167 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Hervé PEMEANT, cadastrée section AN 171, 99 rue Jean Jaurès

N°168 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de L'IMMOBILIERE VALRIM, cadastrée section AK 274, 54 rue Jacqueline Auriol.

N°169 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de NODENOT Yoann, cadastrée section AS 133, 17 allée de l'Orée du Bois

N° 170 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Samuel SEGALLA et Marie-Joëlle RIVIERE, cadastrée section AP 110, 24 rue Henri Matisse.

N° 171 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété des conjoints MINODIER, cadastrée section AO 281, 159 rue Jean Jaurès

N° 172 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Pierre MONTSEGUR, cadastrée section AN 279, 102 rue Jean Jaurès

N° 173 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de M et Mme Noël METAYER, cadastrée section AP 49, 12 rue Edith Piaf

N°174 : Encaissement d'un chèque de 17 261,72 € de BNP PARIS pour le règlement partiel du sinistre des 6, 7 et 8 août 2018 relatif à la dégradation d'un praticable et de tapis de gymnastique par la société de nettoyage.

N°175 : Encaissement d'un chèque de 1 000 € de la Sté Nettoyage 2MS pour le règlement partiel du sinistre des 6, 7 et 8 août 2018 relatif à la dégradation d'un praticable et de tapis de gymnastique par la société de nettoyage.

N°176 : Signature d'un contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel du stade Coullaud avec la société GRDF avec une participation financière de 8 058,54 euros HT.

N°177 : Réalisation d'un emprunt de 310 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche dans le cadre du financement des investissements pour l'amélioration du réseau d'eau et travaux de réparation des fuites.